



Succession familiale et personne dépendante

Par **gil85**, le **12/05/2016** à **18:24**

Bonjour Je veux construire sur une parcelle en indivision (issue de notre mère) j'ai 2 frères et notre père ok en 2015, mais depuis, il est un peu déboussolé et donc le notaire ne veut pas faire d'acte notarié (partage des biens en 3, total ou partiel) ou autre solution
J'attendais l'octroi du PC pour faire cette démarche Une mise sous curatelle ne ré-soudant pas le problème (le juge n'étant pas dans l'obligation d'accorder ce partage)
Ce partage total ne met pas notre père financièrement en difficulté pour la pension en EPAH
Quel solution est possible (construction pour locatif PRM) Merci d'avance pour votre conseil
Cordialement